



# Compte rendu

## Conseil municipal de Mondrainville

*Vendredi 12 avril 2013*

Convoqué le 22 mars 2013, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LE GOFF, Maire.

**Présents :** Mmes GODIER, DUGUÉ, M. BUFFARD, adjoints, Mmes BIGOT, MARIE, MM. BERTHELOT, LEMERAY conseillers

**Absents excusés :** Mme FOULET, MM. ADAMCZYK, OLLIVIER

### Prix du repas de cantine

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des repas de cantine à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013, selon les barèmes suivants :

- Repas normal : 3,90 Euros
- Repas occasionnel : 4,00 Euros
- Repas exceptionnel : 5,00 Euros

### Mise en sécurité de la place de l'église

Le Maire insiste sur la nécessité de sécuriser la place de l'église et propose, à cet effet, la construction d'un mur de protection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise CHESNEL BATIMENT SA pour un montant de 5 662,19 Euros HT et sollicite le Département pour l'obtention d'une aide financière au titre de l'aide aux petites communes rurales afin de pouvoir réaliser cette opération.

Le financement sera assuré par les fonds propres de la commune, en complément de la subvention du Conseil général.

### Financement du tracteur John Deere X740 hydrostatique pneus gazon

Concernant l'acquisition du tracteur, Patrick BUFFARD expose le plan de financement proposé par CHIVOT. Le coût du tracteur est de 15 368 Euros TTC, financé par un prêt auprès de JOHN DEERE FINANCIAL.

#### Plan de financement :

Montant du prêt : 15 368 Euros

Taux : 0%

Durée du remboursement : 48 mois

Dossier sans frais

Périodicité des échéances : annuelle

Date de première échéance : 1<sup>er</sup> juin 2014

Montant de l'amortissement annuel : 3 888,00 Euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'acquisition du tracteur John Deere pour un montant de 15 368 Euros TTC et son plan de financement. Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec JOHN DEERE FINANCIAL.

## Approbation du compte administratif 2012

Édith GODIER, adjointe chargée des finances fait savoir que le compte administratif présente les résultats suivants à la fin de l'exercice budgétaire :

### En section de fonctionnement

- Dépenses prévues : 413 747,32 Euros
- Dépenses réalisées : 323 941,93 Euros
- Recettes prévues : 413 747,32 Euros
- Recettes réalisées : 356 580,82 Euros

Ce qui fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2012 de 32 638,89 Euros

Résultat cumulé 2012 : 97 418,21 Euros

### En section d'investissement

- Dépenses prévues : 63 593,00 Euros
- Dépenses réalisées : 54 109,65 Euros
- Recettes prévues : 63 593,00 Euros
- Recettes réalisées : 18 148,95 Euros

Ce qui fait apparaître un déficit d'investissement pour l'exercice 2012 de 35 960,70 Euros

Résultat cumulé : - 8 506,16 Euros

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

## Approbation du compte de gestion 2012

Le compte de gestion 2012 étant en tout point concordant avec le compte administratif 2012 de la commune est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## Vote du budget primitif 2013

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2013 dont les prévisions de dépenses et de recettes sont les suivantes :

### En section de fonctionnement

- Dépenses prévues : 445 700,05 Euros
- Recettes prévues : 445 700,05 Euros

### En section d'investissement

- Dépenses prévues : 85 579,16 Euros
- Recettes prévues : 85 579,16 Euros

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

## Affectation de résultats 2012

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'année 2012.

Vu les dépenses et les recettes d'investissement engagées en 2012 et reportées en 2013 ainsi que les nouvelles dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2013, il est nécessaire d'affecter des recettes de fonctionnement en section investissement.

	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'investissement 1068	Affectation 2013
<b>Investissement</b>	- 8 506,16 Euros		- 8 506,16 Euros
<b>Fonctionnement</b>	97 418,21 Euros	15 820,16 Euros	81 598,05 Euros
<b>Total</b>	88 912,05 Euros	15 820,16 Euros	73 091,89 Euros

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

## Vote des taux d'imposition pour l'année 2013

Monsieur le Maire fait savoir qu'il souhaite proposer les mêmes taux d'imposition que ceux votés pour 2012.

Aussi, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 18,18
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,22
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,24
- C.F.E. : 17,21

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

## Adaptation des statuts du Sdec Énergie

Didier BERTHELOT, Délégué titulaire du Sdec, expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du Sdec Énergie dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 20 décembre 2012, le comité syndical du Sdec Énergie a approuvé l'adaptation des statuts. Préalablement, les élus ont été invités à débattre de ce projet au cours des 17 commissions locales d'énergie organisées du 1<sup>er</sup> au 18 octobre 2012.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Sdec Énergie a notifié les nouveaux statuts du syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer des nouveaux statuts proposés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts du Sdec Énergie à l'unanimité des membres présents.

## Changement du siège social du Sigo

Joëlle DUGUÉ, Déléguée titulaire au Sigo, fait le point sur le fonctionnement du syndicat.

Vu l'adhésion à Caen la Mer au 1<sup>er</sup> janvier 2013 des communes de Verson, Mouen, Tourville-sur-Odon, le Syndicat Intercommunal du Grand Odon ne peut légalement délibérer sur une commune qui ne fait plus partie de son territoire.

Vu la délibération du syndicat prise lors de la réunion du conseil syndical du 14 janvier 2013 décidant de transférer le siège social du syndicat sur la commune de Fontaine-Etoupefour, 2 rue des écoles.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer à leur tour sur cette modification pour que le siège social du Syndicat Intercommunal du Grand Odon situé sur la commune de Verson, Chemin du clos Prévosq soit transféré sur la commune de Fontaine-Etoupefour, 2 rue des écoles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20